

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :  
 A SAUMUR, chez tous les Libraires ;  
 A PARIS, chez M. DONGREL et POUILLIER, Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES  
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAYAS-LAPITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,  
 9 Juin 1876.

## Chronique générale.

### LA COLLATION DES GRADES.

Le monopole universitaire a remporté une victoire aussi importante que peu glorieuse. L'ensemble de l'article unique préparé par M. Spuller, et tendant à restituer aux facultés de l'Etat le droit de collation des grades, a été adopté par 357 voix contre 123. Ce résultat était prévu ; aussi a-t-il soulevé sur les bancs de la droite plus d'indignation que de surprise.

Le Journal officiel donnera l'économie du scrutin. Il est bon cependant de signaler dès à présent quelques votes qui empruntent à leurs auteurs une signification toute particulière.

M. le duc Decazes et M. Dufaure qui, sous le ministère de M. Buffet, avaient accordé l'institution des jurys mixtes la faveur de leurs suffrages, ont jugé à propos de s'ingérer un démenti en votant avec les gauches. M. Thiers, M. Léon Renault, le prince Napoléon et deux bonapartistes, MM. Delmas et Ponsard, ont suivi l'exemple des deux ministres. Enfin vingt-un députés de l'Appel au peuple se sont abstenus.

Le scrutin n'a donc fait que confirmer les divisions qui, au cours de la discussion, se sont manifestées dans le camp bonapartiste au sujet de la liberté de l'enseignement.

### Le Soleil publie la note suivante :

« Le monde diplomatique attache de l'importance au séjour que M. le comte de Paris fait en ce moment à Londres, et qui suit de si près son voyage à Ems. »

« Pour expliquer les conjectures que pro-

voque ce voyage, il nous suffit de rappeler que, pendant le court séjour de M. le comte de Paris à Ems, le czar Alexandre et le prince Gortschakoff se sont longuement entretenus avec lui des affaires d'Orient. »

Le voyage de M. le comte de Paris à Ems, et ensuite son séjour à Londres, où M. le duc d'Aumale a dû le rejoindre, ont appelé, en effet, l'attention du monde diplomatique.

Nous nous sommes bornés à signaler ces voyages successifs, n'ayant pas qualité pour leur donner ou leur enlever une importance sur laquelle les amis des princes semblaient vouloir se taire.

Le Soleil rompt le silence ; mais son langage ouvre le champ aux conjectures et n'en explique aucune.

Les journaux de la République intransigeante annoncent qu'il est positivement question d'interpeller M. le duc Decazes sur la politique extérieure de la France.

On lit dans le Constitutionnel : « On a enfin trouvé un type de république à graver sur les médailles personnelles destinées aux sénateurs et aux députés. »

Les questeurs, après de longues et minutieuses recherches pratiquées à l'hôtel de la Monnaie, ont mis la main sur une médaille d'une belle inspiration et d'un exquis travail.

Elle est l'œuvre du baron Guayard, et elle remonte à 1848. C'est une propriété de famille. On est entré en négociations avec les héritiers de l'éminent graveur, qui ont mis une grande délicatesse et une grande générosité à livrer les poinçons.

M. le baron Guayard a laissé trois enfants, dont l'un est le vénérable et sympathique curé de Saint-Louis d'Antin.

La médaille des députés sera en argent, celle des sénateurs en vermeil. Sancta æqualitas ! O sainte égalité !

### INSTABILITÉ ADMINISTRATIVE.

A la suite du mouvement considérable qui vient d'avoir lieu dans le personnel administratif (et qui, dit-on, n'est pas encore complet), il nous a paru curieux de relever sur le Journal officiel les changements que les départements ont eu à subir depuis cinq ans.

45 départements, au nombre desquels se trouve la Loire-Inférieure, auront eu cinq ans 6 préfets ;

49 en auront eu 5 ;

33 en auront eu 4, parmi lesquels nous remarquons l'Indre-et-Loire, les Deux-Sèvres et la Vienne.

27 départements auront eu en cinq ans 5 ou 6 secrétaires généraux de préfecture.

8 départements auront eu de 10 à 12 nouveaux conseillers de préfecture ;

46 en auront eu 8 ou 9 nouveaux.

Enfin, 9 arrondissements auront eu successivement, en cinq ans, 7 sous-préfets ;

32 en auront eu 6 ;

62 arrondissements, au nombre desquels se trouve Baugé, auront eu 5 sous-préfets.

Nous ne comptons pas les départements qui n'ont eu que 3 ou 4 préfets, secrétaires généraux, conseillers de préfecture ou sous-préfets, comme si c'était la règle.

Maintenant, nous le demandons à tout homme de bonne foi, à tout homme sensé, n'est-ce pas là un état de choses regrettable ? Quel bien ont pu et peuvent faire pour le pays ces sous-préfets éphémères, sorte de commis-voyageurs politiques, qui ont à peine le temps de connaître le personnel et les noms des communes ? Quelle influence légitime ont-ils pu acquérir par leurs travaux et les services rendus, sur l'esprit des populations ? Quelle singulière idée les populations ne sont-elles pas amenées à se faire d'administrateurs maintenus à l'état de nomades ?

Encore est-il heureux que pour tous ces fonctionnaires de passage (combien en est-il dont le mérite personnel surmonte les diffi-

cultés de pareils déplacements), il y ait des bureaux dans lesquels des hommes modestes, laborieux, capables — et trop mal rétribués pour que la politique prenne leurs places — traitent les affaires, dirigent les communes et administrent en réalité d'une manière anonyme les vrais intérêts du pays.

### On lit dans le Constitutionnel

« Le débat sur la pension à accorder à M<sup>me</sup> Ricard sera vif assurément. »

« Une loi a prévu le cas de telles pensions ; mais elle demande qu'il soit établi que la mort du ministre en activité soit le triste effet d'une maladie contractée au service de l'Etat, c'est-à-dire dans l'exercice des fonctions publiques. »

« C'est à l'aide de cette loi qu'un certain nombre de fonctionnaires de l'empire ont obtenu ces pensions fameuses, qui eurent la vertu d'horripiler si étrangement M. John Lemoine. »

« Pour aujourd'hui, ce que nous tenons à dire, c'est que les bruits les moins fondés ont été mis en circulation sur l'état de fortune de feu M. Ricard. »

« Un journal (la Guyenne) a prétendu que la dot de sa femme s'élevait à 400,000 francs, et que cette dot était intacte à cette heure. »

« Nous tenons, nous, d'une source absolument certaine que la dot de M<sup>me</sup> Ricard a été de 70,000 francs, sans un centime de plus. Elle reste avec trois enfants, et la succession de son mari est onéreuse et onéreuse. »

« Ces détails sont pénibles et délicats à divulguer ; mais nous estimons qu'un journal a l'obligation de communiquer au public tout ce qui parvient à sa connaissance. »

« Une fois dans cette voie de révélations intimes, nous irons plus loin. »

« Nous attirerons instamment l'attention des Chambres et du gouvernement sur la situation de M<sup>de</sup> de Goulard. »

« Elle est digne d'intérêt, pour ne rien dire de plus. »

« Or, M. de Goulard fut trois fois minist-

## Feuilleton de l'Echo Saumurois.

### DAVID LE TRAPPEUR.

Bien que le soleil vint à peine de se lever, la plupart des habitants de la petite ville de Franklin, sur le Missouri, étaient déjà éveillés et se préparaient aux travaux du jour. On apercevait partout les marques de cette activité industrielle et régulière qui semble, chez les Américains de l'Ouest, un résultat de tempérament presque autant que d'éducation. Les ouvriers, leurs outils sur l'épaule, se rendaient déjà aux ateliers ; les marchands ouvraient leurs boutiques, et les femmes achevaient de nettoyer les croisées ou de balayer les seuils.

Le milieu de ce mouvement général, deux jeunes gens d'environ vingt-quatre ans se tenaient à l'extrémité de la principale rue, debout et inoccupés. Le plus grand, dont le costume débraillé, la

nonchalance et le désordre, était appuyé au mur d'une maison, les mains derrière le dos, la bouche entrouverte, et les yeux à demi clos tournés vers son compagnon.

Celui-ci, plus petit, mais robuste, avait le teint brun, le regard vif et l'air actif. Il portait le costume complet des pionniers, c'est-à-dire la veste verte, les longues guêtres de cuir, la couverture brune pour manteau, et le fusil en bandoulière.

David Ramsay (c'était son nom) venait en effet de s'engager dans une bande de chasseurs de castors qui se réunissait ce jour-là même, un peu plus haut, au fort Osage, sur la Konza, pour un voyage aux montagnes Rocheuses.

Mais avant d'aller plus loin, nous devons donner quelques détails sur ces expéditions et sur la chasse qui en est le but.

Le nombre immense des castors que l'on rencontre aux affluents du Missouri et de la Colombie a créé, dans l'Ouest, un commerce de pelleterie qui occupe plusieurs centaines de Peaux-Rouges et d'Européens.

Ceux-ci, connus sous le nom de trappeurs, à cause des trappes ou pièges au moyen desquels ils prennent le castor, partent chaque année de l'un des États frontiers sous le commandement du chef fourni par les compagnies de pelleteries, et s'avancent à travers les prairies jusqu'au-delà des montagnes Rocheuses.

Or c'était dans une de ces troupes aventureuses que le jeune David venait de s'engager, au grand étonnement de son ami et voisin Jonathan, dont l'indolence ne pouvait comprendre une telle résolution.

— Ainsi tu es vraiment décidé à courir les chances de cette vie sauvage ? dit-il en regardant d'un air ébahi le nouveau costume de David.

— Décidé, répliqua celui-ci, on m'offre des avantages que je ne pourrais retrouver ailleurs ; après la campagne j'aurai ici un petit emploi ; et il est temps que je songe à me faire un état.

— Pourquoi cela ? Ne peux-tu vivre tranquillement chez ta mère ?

David secoua la tête.

— Ma mère ma élevé, dit-il, et nourri jusqu'à ce moment ; n'est-il pas juste que je travaille à mon tour pour lui assurer une vieillesse exempte de privations ? Ce serait une honte pour un garçon de mon âge de demeurer encore à la charge d'une femme dont les cheveux sont gris et dont la main commence à trembler.

Jonathan haussa les épaules.

— Ah ! je n'ai point de ces scrupules, moi, dit-il avec un gros rire. La mère Jozel peut me nourrir à ne rien faire tant qu'il lui plaira ; je n'y formerai point d'opposition. Il faut être fou comme vous, David, pour aller s'exposer à toutes les misères de pionnier lorsqu'on a une bonne femme qui vous cuit

voire pain et vous remet vos boutons.

— C'est-à-dire qu'à votre avis il faudrait rester toujours un enfant, reprit Ramsay. Prenez garde, cette route-là est dangereuse : ce n'est point quand on est jeune et fort qu'il faut s'abandonner au repos. Votre tante vieillit comme ma mère, Jonathan, et ce serait à vous maintenant de travailler pour deux. Si vous aviez été sage vous auriez accepté les propositions de M. Sablette, et nous serions partis ensemble pour le trappage.

— Non, non, dit le jeune homme en secouant la tête. J'aime à trouver un morceau de pain avec mon mouton, à dormir dans un lit, et à ne marcher que pour mon plaisir. Les chasseurs de castors m'ont raconté leurs misères dans le désert, et je ne me soucie point d'une telle vie.

— Mais que comptez-vous faire enfin ?

— Manger à l'écuille de ma bonne femme de tante comme par le passé.

— Et ensuite ?

— Ensuite, il sera toujours temps de se mettre au travail.

— Ne le croyez pas, Jonathan : on ferait plutôt un blanc d'un Peau-Rouge qu'un travailleur de celui qui a contracté l'habitude de l'oisiveté. Au reste, tout ce que je pourrais vous dire à ce sujet ne serait que du bruit. Que Dieu vous éclaire ! moi, je pars.

— Adieu donc, voisin, dit Jonathan avec une

tre. Il débuta sous Louis-Philippe, en qualité de sous-secrétaire d'Etat. Il eut un rôle actif et éminent dans les pénibles négociations qui amenèrent la paix de 1871 avec l'Allemagne.

» Enfin, il serait temps aussi que les pouvoirs publics portassent un regard d'agissante sympathie sur la fille aînée du grand capitaine et du grand citoyen qui s'appela le maréchal Bugeaud.

» C'est M<sup>me</sup> Gasson ; elle est retirée à Sarlat. Nous n'en disons pas davantage.

» A entrer trop avant dans le secret de ces douloureuses destinées et de ces cruels abandons, on s'exposerait à froisser les légitimes fiertés d'une conscience et d'une résignation héroïques. »

Nous tenons volontiers le *Constitutionnel* pour bien informé au sujet de M<sup>me</sup> Ricard, et, comme lui, nous trouvons ces sortes de discussions fort pénibles. Cependant, un journal n'est pas libre de les écarter. Il faut donc dire que le très court passage de M. Ricard au ministère de l'intérieur ne donne pas à sa veuve et à ses enfants le moindre droit à une pension. Quant à une « récompense nationale », il est à la fois impertinent et ridicule d'en parler.

Le parti républicain veut que M<sup>me</sup> Ricard ait une pension, parce que M. Ricard, après avoir été un des commissaires du 4 septembre, et l'un des plus passionnés, puisqu'il a porté la main sur la magistrature, s'est mis, comme ministre, au service de la révolution. Il s'agit donc de récompenser des opinions et de poser en fait le droit des républicains, non-seulement à vivre du budget, mais à en faire vivre les leurs.

Si M. Ricard était mort après ses échecs électoraux, les titres de sa veuve à une pension eussent été les mêmes, c'est-à-dire nuls, et personne, si modeste que fût sa situation financière, n'aurait songé à la doter aux frais du budget. Veut-on faire quelque chose parce que M. Ricard a été ministre sept ou huit semaines ? Nous le voulons bien ; mais alors il faut que le ministre des finances donne un bureau de tabac ou le ministre de l'intérieur un secours, mais on ne peut, contre la loi, la justice et le bon sens, donner une pension et parler de récompense nationale.

Le roi Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie, morts sur la terre étrangère, avaient souvent exprimé le vœu d'être ensevelis en France, au milieu des leurs, dans la chapelle funéraire de Dreux, où ils avaient, de leur vivant, fait disposer leurs tombeaux.

Ce vœu va s'accomplir. Les restes mortels du roi et de la reine, ceux de la duchesse d'Orléans, de la duchesse d'Aumale et du prince de Condé, morts également en exil et déposés en Angleterre, dans les caveaux de l'église catholique de Weybridge, vont être ramenés à Dreux.

L'autorisation nécessaire a été demandée au maréchal-président de la République et immédiatement accordée.

L'intention des princes d'Orléans est que

l'accomplissement de cette cérémonie conserve un caractère absolument privé.

Le débarquement aura lieu le soir. Le train funéraire arrivera le matin à Dreux, où auront lieu deux cérémonies séparées, rendues nécessaires par la différence de religion de M<sup>me</sup> la duchesse d'Orléans. Personne ne sera admis à y assister.

Le comte de Chambord est arrivé depuis quelques jours en Angleterre et séjourne à Rotherwas, près d'Hereford.

La *Correspondance universelle* annonce qu'une entrevue doit avoir lieu à Londres entre M. le comte de Chambord et plusieurs des princes de la famille d'Orléans.

Plusieurs journaux ont annoncé que c'était un consul général étranger qui aurait le premier eu la nouvelle de la mort du sultan, en se présentant au kiosque pour obtenir une audience. On nous assure que ce consul n'est autre que M. Bélin, consul général de France. On lui aurait dit d'abord qu'Abdul-Aziz n'était pas visible ; puis, comme il insistait, on lui aurait répondu qu'il venait de se suicider.

### Etranger.

#### TURQUIE.

L'Agence *Mac-Lean* communique la dépêche suivante d'Alexandrie, 6 juin :

« Le bruit court qu'un certain désaccord existe entre le khédive et le nouveau gouvernement turc. Le vice-roi n'a pas encore reconnu le sultan Mourad V. On rapporte même que le khédive a reçu l'ordre de se rendre à Constantinople et qu'il partira bientôt pour cette ville avec toute sa famille. On attend prochainement l'arrivée ici de Holim pacha. »

Constantinople, 6 juin.

Voici le résumé officiel du procès-verbal relatif au décès de l'ex-sultan Abdul-Aziz, en attendant le texte intégral qui vous sera incessamment expédié.

« Nous avons été requis d'ordre de Sa Majesté impériale, à l'effet de constater la cause du décès de l'ex-sultan Abdul-Aziz, nous avons trouvé un corps gisant sur un matelas posé sur le plancher, ce corps était recouvert d'un linge neuf, ayant relevé ce linge, nous avons reconnu l'ex-sultan Abdul-Aziz. »

« Toutes les parties du corps étaient froides et exangues, pâles et recouvertes de sang coagulé. La rigidité cadavérique n'existait pas, les paupières étaient à demi-closes, les cornées légèrement opaques, la bouche entr'ouverte. »

« Des linges imbibés de sang couvraient les bras et les jambes. Nous avons constaté un peu au-dessous du pli du bras gauche

une solution de continuité de l'étendue de cinq centimètres de profondeur ; les bords de cette plaie étaient déchiquetés et irréguliers, la direction de la plaie était de haut en bas et de dedans en dehors.

« Les veines de cette région étaient coupées et l'artère cubitale presque au point de son émergence était ouverte aux trois quarts de son calibre. Au pli du bras droit, nous avons constaté une plaie légèrement oblique, également déchiquetée, de l'étendue de deux centimètres et d'un centimètre et demi de profondeur.

« De ce côté, on ne trouvait de lésion que sur les veines du petit calibre ; les artères étaient intactes. On nous a présenté une paire de ciseaux de dix centimètres de longueur très-aiguës, dont l'une des branches porte un petit bouton latéral près du sommet.

« Ces ciseaux sont ensanglantés, et c'est à l'aide de cet instrument, nous dit-on, que feu l'ex-sultan Abdul-Aziz se serait fait les plaies ci-dessus décrites.

« De ce qui précède, nous sommes unanimement d'avis :

1<sup>o</sup> Que la mort de l'ex-sultan Abdul-Aziz a été occasionnée par l'hémorragie produite par la lésion des vaisseaux des plis des bras ;

2<sup>o</sup> Que l'instrument qui nous a été présenté peut parfaitement produire ces blessures ;

3<sup>o</sup> Que la direction et la nature des plaies ainsi que l'instrument qui les aurait produites, nous font conclure à un suicide. »

(Suivent les signatures de 19 médecins.)

La mort d'Abdul-Aziz. — La fin tragique du dernier sultan n'aura surpris personne en Europe. On la prévoyait, pour ainsi dire, comme la conséquence, non pas probable, mais peut-être possible des usages qui ont caractérisé, jusqu'à une époque voisine de la nôtre, le régime intérieur de la famille impériale des Osmanlis. Hâtons-nous pourtant, d'ajouter que, suivant les dépêches, Abdul-Aziz n'a laissé à aucun de ses serviteurs ou de ceux de la Sublime-Porte le soin de le débarrasser d'une vie qui lui était à charge.

Qu'il se soit percé le cœur d'un coup de poignard ou qu'il se soit ouvert les veines avec des ciseaux, comme le prétend la version officielle, ce suicide est un fait sans précédent dans l'histoire des padichahs. Parmi les vingt-huit sultans qui ont précédé Abdul-Aziz sur le trône de Constantinople, plusieurs ont été étranglés et d'autres, déposés, mais aucun ne s'est, de ses propres mains, donné la mort.

Ce qui ajoute encore à l'étrangeté de cet événement, c'est la rareté du suicide parmi les musulmans. Les disciples de Mahomet acceptent avec un merveilleux esprit de résignation les malheurs dont ils sont frappés, et ils ont une foi trop vive dans les promesses du Prophète pour se priver des joies du paradis qui leur reviennent de droit après leur mort, et commettre aucun acte capable de leur en enlever la jouissance. Or, le suicide est de ce nombre, témoin ce fetva du révérend mufti Behdjé Abdallah Effendi :

« Que doit-on penser du suicide ? — L'crime est beaucoup plus grave que celui de l'homicide. »

On peut donc s'étonner de voir un sultan dévoué aux principes de l'Islam, et qui, en outre, était investi du titre de khalife, s'être précipité du haut de son trône sur la terre.

Le télégramme officiel fait, il est vrai, remarque dont on ne saurait méconnaître l'importance, et qui répond d'avance aux insinuations téméraires. Le défunt n'a rien que de vraisemblable. Cette assertion n'a rien que de vraisemblable, puisque les bruits répandus depuis plusieurs années sur le compte de l'esprit d'Abdul-Aziz et faisant pressentir une aggravation progressive de ses dispositions fâcheuses.

Abdul-Aziz était né le 9 février 1848. Il avait succédé, le 25 juin 1861, à son frère Abdul-Medjid. Il laisse quatre fils, dont l'aîné est Youssouf-Izeddin, né en 1867, auquel il voulait assurer la couronne après lui.

Le parti avancé avait ourdi, en 1876, une grande conspiration pour le mettre sur le trône, et son avènement fut salué par un cri de joie. On se plaisait à voir dans ce nouveau souverain le restaurateur de l'empire ottoman, capable de réconcilier l'empire avec les populations indigènes, tout en l'éclairant de la tutelle des cabinets européens, et sans dévier des vrais principes de l'islamisme.

On n'avait pas assez d'éloges à décerner au nouveau padichah. On exaltait son caractère plein de fermeté, son dévouement aux intérêts nationaux, son esprit d'ordre et d'économie. Il devait, disait-on, réparer par sa sagesse le désarroi des finances qu'Abdul-Medjid avait aggravé par ses prodigalités, et il faut bien reconnaître qu'il proposait lui-même, avec une entière sincérité, de répondre aux espérances qu'on fondait sur lui.

Il avait congédié, dès son avènement, toute la maison de son prédécesseur et avait renoncé à une partie de sa liste civile et paraissait disposé à se contenter de la femme qu'il avait avant d'arriver au pouvoir. On sait ce qu'il est advenu de toutes ces belles résolutions. Abdul-Aziz devint un dissipateur encore que son frère, tout en procédant autrement à la dilapidation des fonds publics, et il avait, lorsqu'il a été renversé par les sofas, douze cents femmes dans son harem.

Les Turcs se flattent aujourd'hui de voir leur idéal se réaliser sous le règne de Mourad V. Faut-il l'espérer ? Il est permis de moins de le souhaiter. (Opinion.)

### Nouvelles militaires

Le projet de loi sur les réquisitionnaires militaires a pour objet de déterminer par quel mode seront mises à la disposition du

sorte d'ironie, vous me direz au retour si les bosses de bison valent nos côtelettes de porc.

David, saisi de la main sans répondre, et prit la route du fort Osage.

Il y trouva le capitaine Sablette à la tête d'environ deux cents aventuriers, dont quelques-uns étaient des trappeurs libres engagés seulement pour une saison.

Il était facile de les reconnaître à leur teint bruni, à leur costume, et à leur équipement entièrement semblable à celui des guerriers indiens.

Tous portaient, en effet, les cheveux longs et tressés avec des peaux de lièvre ou des rubans de diverses couleurs ; une blouse de cuir leur tombait jusqu'aux genoux, des guêtres ornées de cordons de franges, de grelots, entouraient leurs jambes ; ils étaient chaussés de mocassins brodés de perles de verre ; et la couverture écarlate qui retombait de leurs épaules était nouée par une ceinture à laquelle pendaient leurs pistolets et le calumet indien.

Quant à leurs chevaux, ils étaient couverts de ferrotteries étincelantes, de cocardes, de plumes d'aigle, et rayés de vermillon ou d'argile blanche.

Le capitaine Sablette, qui avait déjà commandé plusieurs expéditions dans le désert, avait pris toutes ses précautions. Des mulets chargés de marchandises, d'équipements, de poudre et de vivres, devaient marcher au milieu des trappeurs, tous

montés et armés.

« Quelques Indiens Delawares et quelques mélis, renommés pour leur adresse comme chasseurs, s'étaient joints à la caravane. Enfin le chef donna le signal du départ. »

Pendant les premiers jours de route, ils rencontrèrent des fermes solitaires échelonnées de loin en loin sur les frontières comme des avant-postes de la civilisation.

En passant devant ces rares demeures, les trappeurs ne manquaient jamais de pousser le cri de guerre indien, auquel les habitants répondaient par un cri pareil et un soubait d'heureux voyage.

Mais bientôt la dernière cabane disparut, et le désert s'ouvrit devant eux avec son grand silence, ses embûches cachées et ses longs obstacles.

Jusqu'à alors la gaieté bruyante de la troupe avait empêché toute conversation suivie ; mais les difficultés rendirent enfin le calme aux plus turbulents, et David put songer à s'instruire des ressources et des dangers du désert.

Il alla donc se placer près d'un des plus vieux trappeurs, nommé Pierre, dont il avait entendu citer l'expérience par le capitaine lui-même, comptant bien saisir la première occasion de l'interroger ; mais celui-ci la lui fournit lui-même.

En le voyant approcher, il s'était détourné sur la selle, et, appuyant une main à la croupe de son cheval :

— Eh bien ! garçon, dit-il en souriant, nous avons dit adieu aux mangeurs de lard, et nous voilà en pleine prairie. Que dis-tu de cette prairie qui paraît, d'où nous sommes, aussi unie qu'un tapis de billard ?

— On ne doit rien dire de ce qu'on ne connaît point, répondit doucement Ramsay.

Pierre sourit.

— Si tous étaient aussi sages que toi, continua-t-il, nous ne verrions pas tant d'ossements blanchir dans la prairie ; mais il part chaque année des établissements quelques centaines de fous qui viennent ici comme s'il s'agissait de se rendre à New-York par le paquebot, et qui, lorsqu'on leur parle du Sids-Ki-Di ou de l'Enfer de Coller, croient qu'il s'agit de quelque hôtellerie. Le désert, vois-tu, ressemble à la mer ; pour y naviguer, il faut savoir orienter ses voiles et tenir le gouvernail.

— C'est une science que j'espère bien acquérir des anciens, observa David.

— A la bonne heure, reprit le vieux trappeur, tu es un homme de bon sens, toi ; je m'en suis aperçu dès le commencement de la marche, en te voyant ménager la monture, tandis que ces étourdis éreintaient les leurs avant même d'avoir commencé le voyage. Le cheval d'un trappeur est plus que son ami, David, c'est son seul espoir de salut ; il doit le ménager autant que sa poudre, c'est-à-dire plus que son propre sang. C'est avec lui qu'il

chasse le buffle, avec lui qu'il peut échapper à ses ennemis ; car les plaines et les montagnes que nous allons parcourir sont pleines d'indiens qui nous regardent comme des usurpateurs de leurs terrains de chasse, et nous traitent en conséquence.

— Avons-nous donc également à craindre de toutes leurs tribus ? demanda David.

— Non, répondit le trappeur ; les Pléds-Blancs, les Corbeaux et les Gros-Ventres supérieurs sont les seuls qui soient réellement redoutables ; les Nez-Perçés, les Têtes-Plates, les Bannecks, les Shoshounies, sont leurs ennemis, et par conséquent nos alliés ; mais le meilleur de tes amis indiens te volera ton cheval et te laissera mourir de faim au coin d'un rocher. Songe donc à avoir, si possible, et la main près de ta carabine.

La troupe du capitaine Sablette avait pris la route le long du Nebraska, traversant tantôt de vastes prairies parsemées de bouquets de saules et de cotonniers, tantôt d'étroites vallées encaissées par les forêts de pins qui couvraient les montagnes.

L'ahschia ou chèvre à longues cornes et les autres animaux inférieurs, regardant de loin la caravane, et fuyant effrayés à la moindre rumeur que leur apportait la brise.

Enfin l'escarpement des rives du fleuve força les trappeurs à abandonner son cours pour gagner le territoire des terres. (La suite au prochain numéro.)

mée les ressources de toute espèce nécessaires à l'existence de cette armée.

La loi de recrutement nous a donné des hommes; par la mobilisation, les forces vives du pays sont portées à leur maximum de puissance, et l'armée de 400 mille hommes s'élève à deux millions d'hommes.

Les besoins de toute sorte qu'entraînent ces agglomérations ne peuvent être assurés que par le concours de tous; de là la nécessité des réquisitions qu'on peut appeler loi du recrutement des vivres, effets et matériels, comme la loi du 27 juillet 1872 est la loi du recrutement des hommes; l'une complète l'autre.

La guerre prend le caractère qu'elle a eu dans la jeunesse des peuples; tous y prennent part, c'est à elle à apporter toute la puissance et toute l'énergie qu'elle recèle dans son sein.

Après avoir instruit et encadré toute la population virile, il faut donner à cette multitude armée les moyens d'agir, lui assurer vivres, munitions, vêtements, moyens de transport qui se renouvellent incessamment, et il n'est pas trop des ressources accumulées pendant la paix pour entretenir la guerre. Les magasins ne contiennent que l'armement et le matériel spécial que l'industrie ne produit pas; il est inutile d'entasser les autres approvisionnements, on les trouve en abondance répandus sur toute la surface du territoire et en assez grande quantité pour suffire à la guerre.

Une loi sur les réquisitions militaires a deux avantages: procurer aux nôtres ce qui leur est nécessaire et faire au besoin le vide devant les envahisseurs. Accoutumons-nous à ce nouvel aspect de la guerre. Il ne s'agit plus d'assister en spectateurs presque désintéressés aux luttes de deux armées en présence comme en Crimée, en Italie, en Chine, au Mexique. C'est la patrie française qui est en question; c'est notre langue, nos mœurs, nos lois, nos croyances que nous avons à défendre, et pour cela il n'est pas trop de toutes les forces vives de la patrie; la loi de recrutement donne les hommes, la loi des réquisitions donnera les ressources nécessaires à ces hommes.

L'appel des réservistes pour les grandes manœuvres, les lois qui se rattachent à la défense du sol français inciteront peu à peu à chacun le patriotisme, et il ne semblera pas étrange de consacrer, de temps à autre, au milieu des préoccupations personnelles, quelques pensées à l'avenir de la patrie; c'est par des actes fréquents, par de petits sacrifices qu'on n'oubliera pas qu'il existe au-dessus de nous un être à qui nous devons tout, et que cet être est le seul à qui nous ne pensions jamais, nous voulons dire la France.

Le temps est passé pour les peuples de l'Europe de se laisser vivre en se livrant aux travaux producteurs; l'action les appelle. Il est bon d'amasser et d'accumuler les richesses, à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, à rendre le sol fécond, à transformer ses produits, à les répandre au dehors; à la science à décapier nos forces par leur mode d'emploi; à la littérature à élever nos esprits, à nous faire connaître et aimer notre langue, ainsi que les souvenirs de notre histoire; à nos croyances à fortifier nos cœurs; mais après avoir vécu de toutes ces choses, souvenons-nous que les richesses, le savoir, la poésie, la foi, doivent servir et sauver la patrie.

Ne nous faisons pas illusion, la France est condamnée, pendant longtemps, à subir la guerre, par suite l'invasion. 1870 nous a appris que c'était folie de vouloir garder une frontière, car par là on dissémine ses forces et l'on est faible partout; nos provinces frontalières seront donc momentanément la proie de l'ennemi. Eh bien, il faut que cet ennemi les trouve vides de tout. La loi sur les réquisitions permet d'enlever à ces provinces les ressources nécessaires à l'armée, d'en priver ainsi l'ennemi, de dédommager les populations par le paiement des objets requis, de nourrir la guerre à l'aide des produits du sol, au lieu de les acheter à l'étranger.

Des statistiques des départements à évacuer, en cas d'invasion, devraient être toujours tenues au courant pour puiser dans les départements les chevaux, les chariots, les provisions de toute espèce nécessaires à l'armée.

De semblables précautions doivent être acceptées et accueillies; nous ne ferons jamais assez de sacrifices à la patrie. On ne peut trop le répéter: quand deux peuples

sont en guerre, ce n'est pas seulement les armées qui combattent, c'est la loi, la science, l'histoire, la richesse: ce sont toutes les énergies d'un peuple qui entrent dans la lutte, et les débris du champ de bataille ne sont pas seulement des armes et des soldats, ce sont les traditions nationales, les richesses matérielles, intellectuelles et morales qui gisent mutilées.

Le projet de loi sur les services hospitaliers de l'armée a pour objet « d'alléger les charges du budget de la guerre, en faisant de sages réductions dans les établissements et dans le personnel de santé de l'armée, réductions auxquelles il serait pourvu au moyen des ressources que peuvent offrir les services civils. »

Le principe posé par le projet de loi est riche en conséquences. Jusqu'ici, on avait militarisé les personnels spéciaux affectés à chacun des besoins de l'armée; de là, de plus en plus l'accroissement du nombre de fonctionnaires, d'employés et d'ouvriers qui complaient dans les effectifs et tenaient la place de véritables soldats. Si on ne s'arrête pas dans cette voie, si on supprime peu à peu cette armée d'auxiliaires que l'on confond avec les combattants, on fera à la fois des économies et on fortifiera l'armée de combat.

Les services n'en seront pas pour cela désorganisés, n'avons-nous pas à la disposition de l'armée tous les hommes de 20 à 40 ans, c'est-à-dire des hommes tout formés par leur profession aux divers services nécessaires à l'armée? C'est donc encore moins par lui-même que le nouveau projet est louable que par le système qu'il inaugure, et qui s'étendra successivement, nous l'espérons, aux autres services.

Utiliser les ressources matérielles de l'industrie française, faire coopérer le personnel des institutions publiques et privées aux besoins de l'armée, tel est le moyen de pourvoir économiquement l'armée, d'alléger le budget, de ne pas détourner le personnel militaire de ses fonctions de guerre.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

#### MILITAIRES BLESSÉS.

On lit dans le Journal officiel :

« Le ministre de la guerre vient d'adresser aux gouverneurs militaires de Paris et de Lyon et aux généraux commandant les corps d'armée, des instructions au sujet des militaires et marins blessés pendant la dernière guerre ou devenus infirmes, qui n'ont pas encore réclamé la pension à laquelle ils peuvent prétendre ou qui ont des droits à une augmentation de pension en raison de l'aggravation de leur état.

« Ces instructions rappellent que le décret du 23 janvier 1875 a prorogé exceptionnellement jusqu'au 31 décembre 1876 les délais accordés par la législation en vigueur pour se mettre en instance de pension.

« Il importe de donner une nouvelle publicité aux dispositions bienveillantes contenues dans ce décret, puisque les demandes qui seraient formulées postérieurement au 31 décembre 1876 ne sauraient plus être accueillies. Après les mesures qui ont été prises pour en répandre la connaissance, les militaires et marins dont les réclamations devraient être écartées ne pourraient plus imputer qu'à leur propre négligence de se voir priver de toute récompense.

« Les infirmités donnant droit à pension sont: la cécité, l'amputation d'un membre, la perte de l'usage d'un membre, ou pour les officiers l'impossibilité de servir, et pour les sous-officiers, caporaux, brigadiers et soldats l'impossibilité de subvenir à l'existence par le travail.

« Les militaires et marins qui se trouvent dans l'une ou l'autre de ces positions doivent adresser une demande à l'autorité militaire du lieu de leur résidence, et il sera immédiatement procédé à un examen attentif pour constater l'état des infirmités dont ils sont atteints. »

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire dans laquelle il leur recommande de veiller à la stricte exécution de la loi sur la chasse.

Cette circulaire est d'autant plus utile que, dans la plupart des départements, le com-

merce clandestin du gibier se continue pendant toute la durée de la clôture.

C'est ainsi que certaines espèces tendent à s'éteindre, faute de protection suffisante, et que, si des mesures extraordinaires ne sont prises, avant peu le lièvre, par exemple, aura complètement disparu du pays français.

Nous pourrions citer tels départements, la Seine, la Nièvre, la Haute-Marne, par exemple, où l'apparition d'un lièvre dans une plaine est un véritable événement. Cent cinquante chasseurs se précipitent aussitôt aux trousses du malheureux animal, qui ne tarde pas à tomber sous des feux de peloton.

#### Cirque Truzzi.

La construction du Cirque n'étant pas terminée, le début de la troupe n'aura lieu que demain SAMEDI 10 juin, à 8 heures précises.

Nous avons parlé, dit la Patrie, de l'extension donnée à la décision du 14 février 1876, portant autorisation exceptionnelle de joindre aux pièces de soie échangées entre fabricants et ouvriers, par messageries ou par chemins de fer, des étiquettes revêtues de numéros manuscrits.

De nouveaux et intéressants renseignements nous parviennent à ce sujet.

Il vient d'être décidé que les nouvelles facilités concédées s'appliquent non-seulement aux envois effectués par des marchands ou fabricants, mais aussi à ceux provenant de commissionnaires de roulage servant d'intermédiaire entre les expéditeurs et les chemins de fer et dont l'industrie consiste à réunir les colis et à les livrer aux compagnies sous forme de groupage et que, par conséquent, les bordereaux, factures de transport, etc., qui sont joints à ce groupage et qui contiennent les indications relatives aux colis à transporter et nécessaires à la reconnaissance et à la livraison de ces objets sont admis à circuler au même titre que les étiquettes ou bordereaux joints à l'envoi d'un fabricant ou d'un marchand contenant les mêmes indications.

Ajoutons enfin que la présence d'une marque imprimée de marchand ou de fabricant sur les paquets ou échantillons confiés à la poste n'est plus exigible. Néanmoins les expéditeurs restent libres, s'ils le jugent convenable, d'indiquer, au moyen d'une semblable marque ou par un procédé quelconque, leurs nom, profession et adresse sur la suscription des envois qu'ils auront à effectuer.

#### Un conseil qui peut avoir son utilité :

Évitez de laisser entre les mains des enfants des cartes de visite nacré, dites cartes porcelaine. Le glacé de l'apparence de porcelaine est obtenu au moyen de l'acétate de plomb, poison très-violent. Les enfants, qui portent tout à leur bouche, peuvent être empoisonnés par ces cartes d'autant plus que le goût en est sucré.

#### Dernières Nouvelles.

Une réunion tenue par les sénateurs des divers groupes de droite a adopté à l'unanimité la candidature de M. Buffet pour le poste de sénateur inamovible en remplacement de M. Ricard.

Londres, 8 juin.

Le Times annonce que tous les pensionnaires de la marine âgés de moins de 35 ans ont reçu l'ordre de se tenir prêts pour rentrer au service actif, et que les pensionnaires âgés de moins de 45 ans peuvent rejoindre la réserve navale.

On télégraphie de Berlin au Daily Telegraph :

« L'ajournement du départ de l'empereur Guillaume pour Ems, et le retour prématuré du prince de Bismarck de sa propriété de Lauenberg, caractérisent la gravité de la situation. Le prince a eu une longue conférence avec l'empereur aussitôt après son arrivée, et les perspectives pessimistes sont plus fortes que jamais dans les cercles financiers. »

L'entrevue des deux empereurs de Russie et d'Allemagne sans la participation d'un représentant de l'Autriche qui avait fait partie de la première conférence est considérée comme un symptôme grave. La triple alliance serait-elle ébranlée?

On lit dans la Correspondance Havas :

« On télégraphie le 7 de Berlin à la Gazette de Cologne que l'empereur de Russie, qui doit quitter Ems le 18, se rendra de cette ville à Jüchenheim. D'après le même journal, l'empereur d'Allemagne se rendra le 14 à Ems. L'entrevue des deux souverains durera trois ou quatre jours. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

#### État civil de la ville de Saumur.

Du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1876.

#### DÉCÈS.

Le 1<sup>er</sup>. — Marie Moreau, domestique, 24 ans, à l'Hospice. — Jeanne Alleaume, couturière, 81 ans, veuve Joseph Delhumeau, à l'Hospice.

Le 2. — Henri-François Christiani, rentier, 70 ans, rue de la Guenille-du-Loup.

Le 3. — Victor Goanvic, menuisier, 40 ans, carrefour Dacier. — Adélaïde-Louise Touchet, couturière, 28 ans, épouse Jean-Pierre Goubet, rue Saint-Nicolas. — Noémie-Alphonsine-Clémence Elie, couturière, 34 ans, épouse Hyacinthe-Louis Dupont, rue du Roi-René. — Amable-Victor-Joseph François, retraité, 47 ans, rue de la Mare-maillé.

Le 4. — Louise-Marie Aury, 15 jours, rue Saint-Nicolas.

Le 5. — Jeanne Souchu, marchande, 65 ans, veuve Jacques Raimbault, à l'Hospice.

Le 8. — Alphonsine Dupuy, lingère, 24 ans, rue Fardeau.

Le 10. — Jean-François Cahuzac, capitaine au 66<sup>e</sup> de ligne, 41 ans, à l'Hospice.

— Joseph Salais, 2 mois, à l'Hospice. — Marie Coutard, rentière, 79 ans, veuve René Lambert, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 12. — Simone, sans profession, 63 ans, épouse François Guignon, place Dupetit-Thouars. — Ernestine-Louise Hersant, 2 mois, rue de la Visitation. — Rosalie-Jeanne Molleton, 40 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 15. — Pierre Leveau, commissionnaire, 75 ans, rue du Marché-Noir. — Hyacinthe Pinson, journalière, 81 ans, veuve Jean Viel, à l'Hospice. — Louise Darse, couturière, 58 ans, veuve Félix Jannin, rue Saint-Nicolas.

Le 16. — Marie-Louise Raby, lingère, 46 ans, épouse Hippolyte Rouleau, rue Saint-Nicolas.

Le 17. — Joseph Turpin, journalier, 58 ans, rue Notre-Dame.

Le 18. — Joséphine-Thérèse Barbin, 15 ans, lingère, place de l'Arche-Dorée. — Marie-Augustine Rousselot, sans profession, 36 ans, épouse Pierre-Baptiste Bouju, rue Saint-Jean.

Le 19. — Zacharie-Félix-Adolphe Legué, boisselier, 29 ans, rue de Poitiers.

Le 21. — Marie Delanoue, chapeletière, 24 ans, rue de la Visitation. — Michel Joulain, journalier, 78 ans, rue du Petit-Maure.

Le 23. — Michel Jullienne, propriétaire, 75 ans, quai de Limoges. — Thérèse-Euphrasie Gindreau, sans profession, 62 ans, veuve André Moreau, rue Nationale. — Clémentine-Alexandrine Lambert, 3 ans, à l'Hospice.

Le 24. — Marie Napoléon, couturière, 43 ans, épouse Auguste-Rémy Lepeintre, à l'Hospice.

Le 25. — Anne Clergeau, journalière, 78 ans, veuve Etienne Chesneau, rue de l'Échelle. — Louise-Justine Beaucerf, journalière, 45 ans, veuve René Girard, à l'Hospice.

Le 26. — Marguerite Chauveau, journalière, 69 ans, veuve Louis-Marie Renier, rue Saint-Nicolas.

Le 27. — Adèle-Marguerite-Andrée Mercier, 42 ans, place Saint-Pierre. — Anne-Guiocheau, journalière, 64 ans, veuve Joseph Dadu, à l'Hospice.

Le 30. — Marie-Caroline-Pauline Caillère, sans profession, 38 ans, épouse Emile Charbonneau, rue Cour-Saint-Jean.

Le 31. — Jean Bos, cordonnier, 40 ans, à l'Hospice.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (mai 1876), à 60 centimes par numéro mensuel.

#### Texte.

N<sup>o</sup> 19. — Van der Meer de Delft. — Les Géographes, esquisse d'une Histoire de la géographie. — Benedetto da Majano. — Goubaux — Étuis d'ongles. — Le Bain-marie. — Grenades ou projectiles à main de fabrication arabe.

N° 20. — Bonnets et chapeaux. — Les Confrères de charité en Normandie (suite). — Les Quatre Poétiques. — L'Aubépine de la Saint-Barthélemy. — Tournesol à la recherche de l'arche de Noé. — La Campagne et les Paysans dans l'Inde. — La Vierge ouvrante de Maubuisson. — Maximes chinoises; sur les femmes. — Le Jeu. — Peinture sur porcelaine et sur falence (suite).  
 N° 21. — Une Hottée d'enfants. — Goubaux (fin). — Enigme chinoise. — Fénelon et Augustin Thierry. — Album. — Les Maisons d'école des Etats-Unis. — La Table, la Musette et le Sac, conte bohème. — Bonnes pensées. — Les Yeux (fin).  
 N° 22. — Le Hameau. — De quelques Dépenses de la maison du roi en 1780. — Le Pommier de l'église de Bouillon (Manche). — Cimetière de Montvilliers (Seine-Inférieure). — Un instrument de musique des forêts de l'Amazonie. — Toul (suite). — Le Bulletin des lois; Nul n'est censé ignorer la loi. — Chausse-pied allemand en fer gravé.

**Gravures.**

N° 19. — Un Géographe, par Van der Meer de Delft (collection de M. L. Double). — Chaire de

l'église de Santa-Croce, à Florence, par Benedetto da Majano. — Grenade à feu grégeois, en grès noir, du treizième siècle (Musée céramique de Sèvres).

N° 20. — Exposition historique du costume (1875): Bonnets et chapeaux. — Fabrication de l'huile dans l'Inde, d'après une photographie communiquée par le docteur Villette. — Idoles hindoues, près des villages. — Peinture sur porcelaine (2 fig.).

N° 21. — Le Bagage de Croquemitaine, tableau par M. Timoléon Lobreton. — Ecole supérieure de Saint-Louis (Missouri): Plan du rez-de-chaussée et du deuxième étage; Vue. — Les Yeux (fig. 5, 6, 7).

N° 22. Un Hameau, tableau par de Bellée. — Le Pommier de l'église de Bouillon (Manche). — Le Cimetière de Montvilliers (Seine-Inférieure). — Chausse-pied allemand du seizième siècle (collection de M. A. Jubinal).

A ces citoyens qui montrent leur amour pour le peuple en vouant à la faim et à la mort les enfants du peuple, il fallait une réponse qui les clouât au pilori.

Ne pouvons-nous aussi témoigner notre joie et notre contentement en apprenant qu'un laïque adresse LA PREMIERE AUX RADICAUX, aérosons AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX, et ouvre la marche d'une petite Bibliothèque populaire et sociale, que l'éditeur A. Normand vient de créer pour répondre aux préjugés et aux absurdités du XIX<sup>e</sup> siècle?

Courage nous souhaitons à ces généreux écrivains et succès à cet éditeur courageux qui ne craint pas d'affronter la colère de la libre-pensée, sûr qu'il est d'avoir l'appui de tous les catholiques et de tous les honnêtes gens.

Que les petites bourses se procurent donc cette brochure! Que les grandes la propagent et cela leur est facile; car, afin de la répandre, non pas par 1,000, mais par 100,000, on s'adressant aux libraires du département, on obtient 16 pour 12, — 70 pour 80, — 150 pour 100, — et 800 pour 500.

Donc, à l'œuvre et propageons, propageons, afin que la Lumière et la Vérité se fassent jour et montrent qui du Radicalisme ou du Catholicisme trompe le Peuple.

Nous rappellerons à nos lecteurs ce que nous leur avons si souvent dit: Ne nous agitons pas, mais agissons vite et beaucoup.

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver.**

Départs de Saumur pour Poitiers:  
 6 heures 20 minutes du matin.  
 11 — 30 —  
 7 — 45 — du soir.  
 7 — 40 —  
 Départs de Poitiers pour Saumur:  
 5 heures 35 minutes du matin.  
 10 — 45 —  
 12 — 30 —  
 6 — 20 — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUI 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	68	37	19	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	692	50	2 50
4 1/2 % jouiss. septembre.	97		60	Crédit Mobilier.	142	50		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	547	50	2 50
5 % jouiss. novembre.	105	10	05	Crédit foncier d'Autriche.	457	50	2 50	Société autrichienne, j. janv.	541	25	
Obligations du Trésor, t. payé.	485		50	Charentes, 400 fr. p. j. août.	480	5		<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	229	50	1 50	Est, jouissance nov.	587	50	1 25	Orléans.	325	25	
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	491	25	1 25	Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	970	1 25		Paris-Lyon-Méditerran.	322		
1865, 4 %.	510			Midi, jouissance juillet.	760			Est.	313	75	
1869, 3 %.	368		50	Nord, jouissance juillet.	1268	75	1 25	Nord.	327		
1871, 3 %.	352	40		Orléans, jouissance octobre.	1005	5		Ouest.	322	50	
1875, 4 %.	475			Ouest, jouissance juillet, 65.	637	50	2 50	Midi.	321	75	
Banque de France, j. juillet.	3679	50	12 50	Vendée, 250 fr. p. j. juillet.	1220			Deux-Charantes.	303	75	
Comptoir d'escompte, j. août.	636	25	1 25	Compagnie parisienne du Gaz.	13	50	50	Vendée.	253	25	
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juillet.	335			Société immobilière, j. janv.	13	50	50	Canal de Suez.	525		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	350			G. gén. Transatlantique, j. juillet.	320						
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	665		1 25								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**GARE DE SAUMUR (Service d'été, 1<sup>er</sup> mai 1876)**

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.  
 3 heures 45 minutes du matin, express-poste (s'arrête à Angers).  
 9 — 1 — — — — — omnibus-midi.  
 1 — 37 — — — — — soir.  
 4 — 10 — — — — —  
 7 — 17 — — — — — express-omnibus.  
 10 — 37 — — — — — omnibus-midi.  
 DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.  
 8 heures 26 minutes du matin, direct-omnibus.  
 8 — 20 — — — — — omnibus.  
 9 — 41 — — — — — express.  
 12 — 38 — — — — — soir, omnibus-omnibus.  
 4 — 44 — — — — — omnibus-omnibus.  
 10 — 28 — — — — — express-poste.  
 Letrale d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h.

# GRAND DEBALLAGE

## DE

# BRODERIE ET DE LINGERIE

**MAGASIN JAGOT, rue du Puits-Neuf, 21, SAUMUR.**

*NOTA.* — Avant de quitter Saumur, et désirant faire profiter les Dames de cette ville d'un avantage considérable, le propriétaire du grand déballage a l'honneur d'informer la nombreuse clientèle qui l'a si bien accueilli qu'il vient de recevoir vides grandes caisses de cols et parures de la plus haute nouveauté. — Ces articles comprennent des cols en toile fine, deux piques, lesquels seront vendus au prix incroyable de 95 centimes pièce. — JUPONS PLISSÉS à 5 fr. 95 c. — JUPONS RICHES, brodés depuis 29 fr. jusqu'à 150 fr., et quantité d'autres articles, tous de la plus grande fraîcheur.

*— Tout est vendu prix fixe.*

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
**UN ÉTABLISSEMENT DE VINS MOUSSEUX**

Avec caves, vignes, terres, et un matériel complet; on cédera tout ou partie des vins, au gré de l'acquéreur.  
 S'adresser à M. BOURJUGE, expert-comptable à Angers, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur. (247)

**A VENDRE**  
 A L'AMIABLE,  
 En totalité ou par parties.  
**UN TRÈS-BEAU PRÉ**

Situé dans la Guizon, commune de Vivy, près la Ronde,  
 Contenant 2 hectares 40 ares, clos d'un côté par la Boire et des autres côtés par des fossés.  
 S'adresser, pour traiter, à M. DAUDET, expert à Allonnes. (248)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
 DE SUITE,  
 En totalité ou par parties,  
 UNE

**GRANDE MAISON**  
 Située à Saumur, rue d'Orléans, n° 55,  
 Cette maison comprend un vaste magasin sur la rue d'Orléans, porche, cour, remises, écuries, entresol, premier et deuxième étages, greniers et terrasse; plusieurs caves, lieux à l'anglaise; tous les appartements sont parquetés.  
 S'adresser à M. CHEVALIER, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, ou à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire. (190)

**A LOUER**  
 PRÉSENTEMENT,  
**UNE MAISON**  
 Située sur la Levée-Neuve,  
 Occupée actuellement par M. Desessard, sard, charron.  
 S'adresser à M. DESSESSARD. (163)

**A CEDER**  
 Pour la Saint-Jean prochaine,  
 UN DÉBIT SUR COMPTOIR  
**DE VINS ET LIQUEURS**  
 Situé à Saumur.  
 S'adresser au bureau du journal.

Etude de M<sup>e</sup> CHARLES PITON, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le mercredi 14 juin 1876, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Piton, commissaire-priseur à Saumur, à l'hôtel de l'Espérance, place Saint-Nicolas, tenu par M. et M<sup>me</sup> Trouvé, à la vente publique aux enchères du mobilier et matériel garnissant ledit hôtel.

Il sera vendu:  
 Quatorze lits, couettes, matelas, traversins, oreillers, rideaux, couvertures, édredons, commodes, glaces, pendules, buffets, armoires, draps, nappes, serviettes, essuie-mains, tables, chaises, une belle volière, batterie de cuisine en cuivre, un beau calorifère, tables de cuisine, montres vitrées, conduits et appareils à gaz, bureaux, tables de nuit et de toilette, un timbre en grès, cordages, fûts vides, quantité de vins en fûts et

en bouteilles, liqueurs, vermouth, service en porcelaine dorée, porcelaine, cristaux, verrerie et autres objets.  
 On paiera comptant, plus 3 p. 0/0.

**AVIS.**  
 A partir de lundi 12 juin, l'étude de M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, successeur de M<sup>e</sup> CHEDEAU, est transférée rue de Bordeaux, 4.

**RIELLANT**  
 DENTISTE  
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

**FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.**  
**FANT**  
 9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.  
 Volières, Poutailleurs, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, Cribles, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises.

**UN FLÉAU CONJURÉ.**  
 Tout le monde, jeune ou vieux, peut se guérir sans frais et se garantir à tout jamais des écoulements gonorrhéiques. La formule est envoyée gratuitement sous pli cacheté, contre 5 fr. adressés à M. EYMIN, à Vienne (Isère). Les lettres les plus flatteuses lui sont continuellement adressées pour le remerciement de son procédé, si simple et si efficace.

**UNE DAME VEUVE,** ayant l'expérience des malades, s'offre comme garde-malade, aux personnes qui peuvent avoir besoin de ses services.  
 S'adresser au bureau du journal.